

# Martine Di Palma, un accompagnement global des entreprises



## Comment concevez-vous votre rôle d'avocat ?

Avant tout, je pense que mes clients, qu'ils soient des grands groupes, des PME ou des TPE, répartis sur la France entière, ont besoin d'une relation de confiance.

**Martine Di Palma se distingue par son expertise en droit des affaires au sens large, associée à une vision business essentielle dans la mise en place de véritables stratégies. Sa double formation juridique et de gestion, comme son expérience de 12 ans en tant que responsable juridique dans un grand groupe, sont autant de garanties de la transversalité de son approche que de l'efficacité de son intervention.**

Toutes les entreprises méritent ce rapport personnel avec leur avocat, ainsi que la réactivité et la souplesse... autant de qualités qu'offre mon positionnement ! Cette approche d'excellence est liée à l'adaptation de mon intervention aux spécificités de mes interlocuteurs.

## Comment se traduit votre intervention ?

J'ai fait de l'accompagnement à la création de l'entreprise une spécialité à part entière. Cette assistance passe notamment par la rédaction des statuts, l'achat du fonds de commerce ou la prise de participation... Le pendant de la création est tout le suivi juridique que j'assure dans l'activité de conseil pour éviter le contentieux, par la mise en place de tous les outils juridiques pour bien démarrer l'activité !

Bien sûr, en tant qu'avocat plaçant, je suis en mesure de gérer le contentieux des affaires. J'essaie cependant de privilégier « **les modes alternatifs de règlement des litiges** ». Ces techniques, privilégiant le gagnant/gagnant, permettent de régler un litige entre les parties avec plus de souplesse, de rapidité et de discrétion que le recours au juge.



## Pour plus d'informations

**Votre contact :**

**Maître Martine Di Palma**

tél. 04 78 65 24 04

[martine.dipalma@avocat-conseil.fr](mailto:martine.dipalma@avocat-conseil.fr)